

 <p>Commune de LUZECH</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</p>	<p>Délibération</p>
		<p>N° 2024_6_2</p>

Convocation du 23 juillet 2024

Le vingt-neuf juillet 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Lydie LAFON, M. Pascal PRADAYROL

ÉTAIENT ABSENTS :

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Lydie LAFON a donné procuration à Mme Christine CALVO
M. Pascal PRADAYROL a donné procuration à M. Patrice CASTANIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2024_6_2 : Avenant n° 1 au lot n° 01 (Entreprise MARCOULY) du marché de travaux de rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale induisant une plus-value

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer un avenant n° 1 au lot n° 01 (Entreprise MARCOULY) du marché public à procédure adaptée (MAPA) n° Trav_Pôle_Loisirs dont l'objet est la rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale. En effet, certaines prestations prévues au marché passé avec cette entreprise ont été supprimées et rajoutées à la demande de la Commune.

Ainsi, Monsieur le Maire précise aux élus présents que :

- | | |
|--|--------------------------|
| • le montant des travaux de base du lot n° 01 est de | 307 912,68 € HT; |
| • le montant des travaux en hausse est de | 42 413,35 € HT ; |
| • le montant des travaux en baisse est de | <u>-37 192,00 € HT ;</u> |
| • le nouveau montant du lot n° 1 est de | 313 134,03 € HT. |

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023_8_9 du 30 août 2023 attribuant le lot n° 01 VRD – Aménagement paysager – Jeux – City stade – Plages du marché de travaux précité à Entreprise MARCOULY pour un montant de 307 912,68 € HT, soit 369 495,22 € TTC

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 01 du MAPA Trav_Pôle_Loisirs précisant les montants des travaux en baisse et en hausse, à conclure entre la Commune et l'Entreprise MARCOULY
- De constater la plus-value d'un montant de 5 221,35 € HT, soit 6 265,62 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 1 précité ;
- D'approuver le nouveau montant du lot n° 01 du MAPA Trav_Pôle_Loisirs s'élevant désormais à 313 134,03 € HT, soit 375 760,84 € TTC (1,70 % de hausse).

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant n° 1 au lot n° 01 du MAPA Trav_Pôle_Loisirs précisant les montants des travaux en baisse et en hausse, à conclure entre la Commune et l'Entreprise MARCOULY ;
- **De constater** la plus-value d'un montant de 5 221,35 € HT, soit 6 265,62 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 1 précité ;
- **D'approuver** le nouveau montant du lot n° 01 du MAPA Trav_Pôle_Loisirs s'élevant désormais à 313 134,03 € HT, soit 375 760,84 € TTC (1,70 % de hausse) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'avenant n° 1 au lot n° 01 du MAPA Trav_Pôle_Loisirs.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 14 Procurations : 2	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 30/07/2024 DATE DE MISE EN LIGNE : 30/07/2024	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---